



BIKE BEL AIR CLUB

Ecole de cyclisme

REGLEMENT ECOLE VTT 2017-2018

Le BIKE BEL AIR CLUB (ciaprès désigné par « l'Association ») est une Association, loi de 1901, qui comporte en son sein une Ecole de cyclisme.

L'école de cyclisme du BIKE BEL AIR CLUB a pour but de développer la pratique du VTT. Elle est placée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Ses modalités de fonctionnement sont soumises à l'approbation du conseil d'administration.

La gestion administrative et financière de cette école de cyclisme est assurée par les membres du bureau de l'Association. Cette structure est autofinancée par les droits d'inscriptions des élèves et par les subventions spécifiques qui pourront être versées à l'association.

BUTS POURSUIVIS :

L'objectif n'est pas de développer à l'excès l'esprit de compétition qui favorise l'individualisme et peut entraîner des dérives nocives au développement et à l'équilibre de la personne (dopage, surentraînement, déceptions.....). Cependant, l'Ecole de cyclisme n'empêchera pas les jeunes de se mesurer les uns aux autres et pourra organiser des épreuves chronométrées mais en privilégiant le dépassement de soi ou les compétitions par équipe. La pratique du VTT visera notamment à développer chez les jeunes plusieurs domaines de connaissances ou d'aptitudes.

1. Des aptitudes physiques qui améliorent l'adresse et l'endurance :

- Développement de la maniabilité et de la maîtrise du vélo.
Être à l'aise sur le vélo et évoluer sur des terrains variés.
- Développement de l'endurance et de la gestion des efforts
Doser ses efforts pour pédaler longtemps sans fatigue excessive.

2. Des connaissances et des capacités qui permettront de circuler en sécurité :

- Connaître les bases élémentaires du code de la route.
Se déplacer en respectant les règles de circulation.
- Prendre conscience des zones à risques.
Evaluer le danger sur la route et sur tout type de terrain et savoir circuler sans se mettre en danger.
- Maîtriser son engin en toutes circonstances sur tout type de terrain.
Etre capable de s'arrêter facilement.
- Maîtriser sa vitesse en descente.

3. Une sensibilisation au respect de l'environnement :

- Prendre conscience de la fragilité des milieux naturels.
Une pratique abusive peut dégrader le terrain naturel.
- Mieux connaître la nature pour l'apprécier et la protéger.

4. Une initiation à l'orientation et à la lecture de carte :

- Savoir retrouver un itinéraire sur une carte.
- Savoir se repérer en observant le paysage.

- Les activités seront conduites avec le souci constant de développer un climat d'entraide et de solidarité.
- Un jeune pourra être placé dans un groupe ne correspondant pas à son âge mais adapté à son niveau.
- Des randonnées pourront être proposées certains week-ends.
- Les activités se dérouleront de mi-septembre à mi-juin pendant environ 30 semaines.
- Elles seront suspendues pendant les vacances scolaires et les jours fériés.
- Les zones d'activités seront variées (Forêts de Bouc Bel Air, Fuveau Regagnas, Massif de la Sainte Victoire, Massif de l'Étoile, Plateau de vitrolle ...) pour permettre de découvrir des endroits différents.
- En conséquence, le point de rassemblement ne sera pas le même tout au long de l'année.

- Les activités se dérouleront dans un périmètre restreint sous forme d'ateliers (travail de la technique) ou en suivant un itinéraire (développement de l'endurance et initiation à l'orientation) ou combiner les deux.
- Les jeunes se rendront sur le point de rassemblement seuls ou accompagnés par leurs parents. Mais ils ne seront sous la responsabilité du club que pendant le déroulement de l'activité.

ROLE DES MONITEURS :

Un moniteur breveté + 1 accompagnant seront requis pour douze enfants.

Les parcours et zones d'activités devront avoir été reconnus par les encadrants au préalable et choisis en fonction du niveau des élèves.

Des échappatoires seront prévues en cours de parcours pour permettre un retour plus rapide en cas de mauvais temps ou d'incident.

Le moniteur responsable du groupe accueillera les participants dix minutes avant le début de l'activité.

L'appel sera effectué avant le départ et le moniteur gardera sur lui sa liste des enfants du groupe.

Le moniteur vérifiera que chaque participant porte en permanence un casque correctement ajusté, des gants et des lunettes.

Les adultes encadrant les activités devront avoir pour priorité d'assurer la sécurité des participants.

Avant chaque sortie, les éléments de sécurité des vélos (fonctionnement des freins, serrage des roues) seront vérifiés.

L'encadrant responsable de la sortie aura sur lui :

- Une trousse de premier secours.
- Un téléphone portable avec les numéros à appeler en cas d'urgence ainsi que les numéros des parents.
- Une trousse de réparation (démonte pneu, chambres à air, rustines, clés BTR, dérive chaîne, clés plates courantes...)
- Une carte IGN couvrant l'itinéraire de la sortie.

Celui-ci devra être capable de localiser précisément l'endroit où se trouve le groupe pour l'intervention éventuelle des secours.

Les encadrants sont en droit d'exiger le respect des participants. En retour ils doivent se montrer respectueux des jeunes en évitant tout écart de langage.

ENCADREMENT:

Chaque groupe sera encadré par un moniteur du club et un moniteur stagiaire ou un VTTiste adulte expérimenté.

Les moniteurs du club devront remplir les conditions suivantes :

1. Être membres du BIKE BEL AIR CLUB.
2. Être licenciés à la Fédération Française de Cyclisme (FFC)
3. Être titulaires au minimum du Brevet Fédéral 1er degré VTT (BF1)
4. Posséder un bon niveau de pratique en VTT.
5. Être âgés de 16 ans au minimum.
6. Connaître les secteurs d'activité.
7. Posséder une expérience d'une année au minimum dans la gestion de groupes d'enfants à VTT.

Les points suivants non-obligatoires constituent des atouts supplémentaires:

- Être titulaire du BAFA ou avoir une expérience de l'animation avec les jeunes.
- Être titulaire d'un brevet de secourisme.
- Être titulaire du permis de conduire et posséder un véhicule.
- Avoir participé de manière régulière aux sorties organisées par le BIKE BEL AIR CLUB.
- Être titulaire du Brevet Fédéral 2ème degré.

Les personnes ne remplissant pas les conditions 5, 6, 7 auront le statut de moniteur accompagnant.

Une convention approuvée par le conseil d'administration du BIKE BEL AIR CLUB sera établie entre le Club et chaque moniteur. Les moniteurs du Club pourront prétendre au remboursement de leurs frais dans la limite de 40€ par demi-journée.

Si les élèves doivent être encadrés sur le lieu d'une compétition, une indemnité de déplacement conforme aux barèmes généralement pratiqués pourra être accordée.

INSCRIPTIONS :

L'école de VTT s'adresse aux jeunes entre 8 et 16 ans domiciliés à Bouc Bel Air ou non.

Le montant de l'inscription, comprend : L'adhésion à l'association BBAC 35€, souscription d'une licence FFC 50€, les frais d'encadrement 160€.

DEROULEMENT DES ACTIVITES :

Les activités auront lieu le samedi de 14h à 17h.

Des groupes de niveaux seront constitués en fonction de l'âge, des capacités et compétences de chacun.

Chaque élève sera évalué en fonction du comportement, de la motivation, de la technique.

A tout moment de l'année l'élève ayant un comportement inadmissible et après discussion pourra être exclu du club sans dédommagement.

L'INSCRIPTION A L'ECOLE EST DEFINITIVE ET NE PEUT FAIRE L'OBJET DE REMBOURSEMENT PARTIEL OU TOTAL.